

Diagobal

ENVIRONNEMENT

Le nouveau
MIN
@ZURÉEN
durable & connecté

**MARCHE D'INTERET NATIONAL (MIN)
Site de La Baronne à La Gaude
Dossier ICPE
Rapport d'étude de l'acoustique extérieure**

Avril 2019



Sommaire

1 Présentation du projet	3
1.1 Présentation	3
1.2 Généralités	3
2 Rappels sur les principales notions liées au bruit et sur la réglementation en vigueur.....	4
2.1 Qu'est-ce qu'un bruit ?.....	4
2.2 Les différents types de bruit.....	4
2.2.1 Le bruit ambiant	4
2.2.2 Le bruit particulier	4
2.2.3 Le bruit résiduel.....	4
2.2.4 L'émergence acoustique	4
2.3 Réglementation	5
3 Mesures acoustiques sur site	6
3.1 Présentation des mesures	6
3.2 Généralités	7
3.3 Résultats	7
3.4 Conclusion	9
4 Annexes	10
4.1 Graphiques des mesures	10

1 Présentation du projet

1.1 Présentation

Le projet est relatif à la construction du Marché d'Intérêt National (MIN) comprenant des bureaux et des cellules de logistique sur la commune de La Gaude (06).

Cette note a pour but d'évaluer l'état sonore actuel avant travaux, en limite de propriété et au niveau du plus proche voisinage.

1.2 Généralités

L'objectif principal de cette notice est de :

- Présenter les mesures du niveau de bruit résiduel réalisées sur site ;

Les textes réglementaires ainsi que les normes utilisées sont les suivants :

- Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le code de la santé publique ;
- NF EN 61672-1 (mars 2014) : Électroacoustique - Sonomètres - Partie 1 : spécifications ;
- NF S31-010 (décembre 1996) : Acoustique – Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement ;
- NF S31-130 (décembre 2008) : Acoustique – Cartographie du bruit en milieu extérieur – Elaboration des cartes et représentation graphique ;
- Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement ;

2 Rappels sur les principales notions liées au bruit et sur la réglementation en vigueur

2.1 Qu'est-ce qu'un bruit ?

Le bruit est dû à une variation de la pression régnant dans l'atmosphère. Il peut être caractérisé par sa fréquence (grave, médium, aiguë) et par son amplitude ou niveau de pression acoustique exprimé en décibel (dB).

2.2 Les différents types de bruit

Dans le cadre de cette étude, quatre notions sont essentielles pour la bonne compréhension de l'étude : le bruit ambiant, le bruit particulier, bruit résiduel et l'émergence.

2.2.1 Le bruit ambiant

Il s'agit du bruit global existant dans une situation donnée, pendant un intervalle de temps donné. Il est composé des bruits provenant de toutes les sources proches ou éloignées.

2.2.2 Le bruit particulier

Le bruit est généralement constitué de plusieurs sources particulières. Le bruit particulier désigne la contribution sonore seule d'une source de bruit.

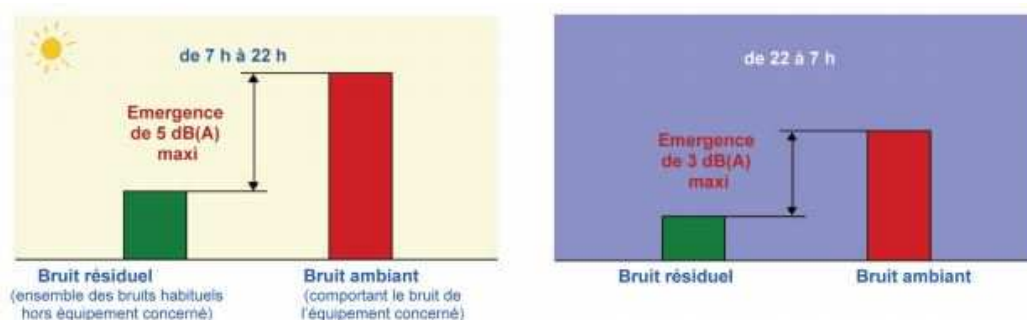
2.2.3 Le bruit résiduel

Le bruit résiduel provient de l'ensemble des sources de bruit qui constituent le bruit ambiant, mais sans le bruit particulier. Il peut également être appelé bruit de fond.

A noter que le bruit résiduel constaté à l'état initial peut être différent de celui constaté à l'état projet. A titre d'exemple, du trafic routier peut être pris en compte dans la modélisation et être plus important à l'état projet qu'à l'état initial. Il peut ainsi rehausser le niveau de bruit de fond.

2.2.4 L'émergence acoustique

L'émergence est la différence arithmétique entre le bruit ambiant et le bruit résiduel.



2.3 Réglementation

La réglementation applicable au projet en matière d'émissions sonore est l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

Cet arrêté définit deux principales exigences :

- Emergence acoustique admissible en zone à émergence réglementée

Niveau de bruit ambiant dans les ZER (incluant le bruit de l'établissement)	Emergence admissible	
	Période 7h - 22 h sauf dimanches et jours fériés	Période 22h – 7h + dimanches et jours fériés
>35 dB(A) et ≤ 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
> 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

- Les niveaux admissibles en limites de propriété ne peuvent excéder 70 dB(A) pour la période de jour et 60 dB(A) pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

3 Mesures acoustiques sur site

3.1 Présentation des mesures

Les mesures ont été effectuées en limites de propriété du futur MIN en période diurne, et en période nocturne pour avoir le cas le plus défavorable pour les riverains habitant à proximité du projet, ces dernières sont identifiées sur la carte suivante :



Plan géographique

La mesure n°1 de bruit résiduel a été réalisée :

- En période diurne le 21 mars 2019, de 15h51 à 16h45 ;
- En période nocturne le 21 mars 2019, de 23h52 à 00h34 ;

La mesure n°2 de bruit résiduel a été réalisée :

- En période diurne le 21 mars 2019, de 16h59 à 17h49 ;
- En période nocturne le 21 mars 2019, de 23h05 à 23h47 ;

La mesure n°3 de bruit résiduel a été réalisée :

- En période diurne le 21 mars 2019, de 18h07 à 19h03 ;
- En période nocturne le 21 mars 2019, de 23h05 à 23h47 ;

3.2 Généralités

Ces mesures ont été réalisées suivant la norme NF S31-010 et avec le matériel suivant :

- Sonomètre intégrateur de classe 1 FUSION de chez ACOEM ;
- Calibreur Cal 21 n° 31744523 (114 dB à 1000 Hz) ;
- dBTrait : logiciel de traitement des données ACOEM ;

3.3 Résultats

Les résultats indiqués dans les tableaux suivants reprennent différentes valeurs du niveau sonore. Le niveau de pression acoustique continu équivalent (noté L_{Aeq}) indique la moyenne du niveau sonore sur une période donnée. Les indices L_{90} et L_{95} correspondent à une moyenne du niveau sonore sur la période la plus calme.

Point de mesure 1 :

- **En période diurne (D1) :**

Fichier	Point n°1 Diurne					
Début	21/03/19 15:51:41					
Fin	21/03/19 16:45:36					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	L95	L90
Point n° 1 Diurne	Leq	A	dB	47,7	43,5	44,1

- **En période nocturne (N1) :**

Fichier	Point n°1 Nocturne					
Début	21/03/19 23:52:59					
Fin	22/03/19 00:34:01					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	L95	L90
Point n°1 Nocturne	Leq	A	dB	44,8	38,3	38,9



Point de mesure 2 :

- **En période diurne (D2) :**

Fichier	Point n°2 Diurne					
Début	21/03/19 16:59:05					
Fin	21/03/19 17:49:11					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	L95	L90
Point n°2 Diurne	Leq	A	dB	52,8	43,5	44,5

- **En période nocturne (N2) :**

Fichier	Point n°2 Nocturne					
Début	21/03/19 23:05:02					
Fin	21/03/19 23:47:02					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	L95	L90
Point n°2 nocturne	Leq	A	dB	46,5	38,4	39,2



Point de mesure 3 :

- **En période diurne (D3) :**

Fichier	Point n°3 Diurne					
Début	21/03/19 18:07:56					
Fin	21/03/19 19:03:22					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	L95	L90
Point n°3 Diurne	Leq	A	dB	60,6	56,6	57,5

- **En période nocturne (N3) :**

Fichier	Point n°3 Nocturne					
Début	21/03/19 22:15:26					
Fin	21/03/19 22:55:30					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	L95	L90
Point n°3 nocturne	Leq	A	dB	48,4	41,3	42,7



3.4 Conclusion

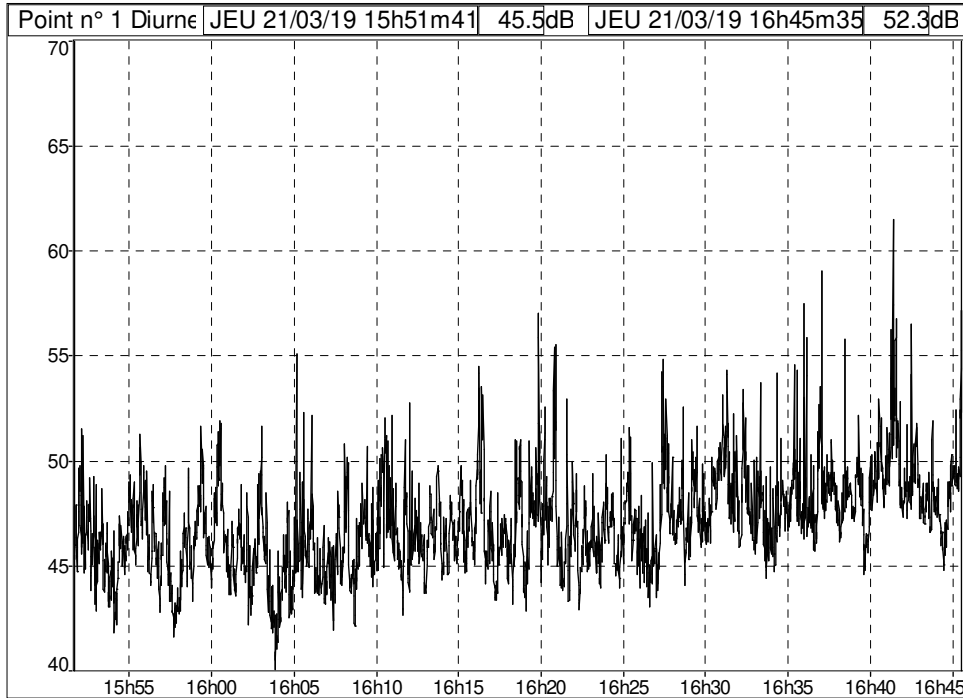
Les résultats des mesures sont cohérents avec l'état actuel du site. L'ambiance sonore présente est calme. La principale source de bruit est le trafic routier provenant de la route de Gattières, audible aux points de mesures situés au sud (emplacement n°1) et à l'ouest (emplacement n°2) ainsi que la M6202BIS, audible aux points de mesures situés au nord (emplacement n°3) et au sud (emplacement n°1).

En tout point de mesure, les niveaux de bruit ambiant existant avant travaux, toutes sources confondues, sont < 65 dB(A) en période diurne (7h-22h) et <60dB(A) en période nocturne (22h-7h). L'ambiance sonore préexistante est dite modérée.

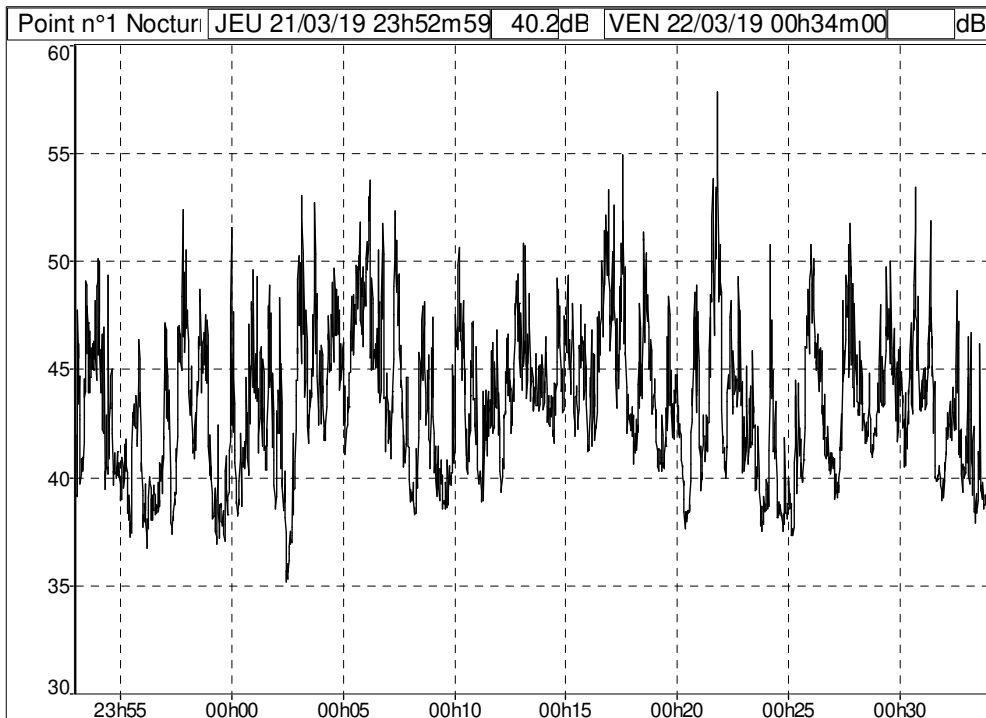
4 Annexes

4.1 Graphiques des mesures

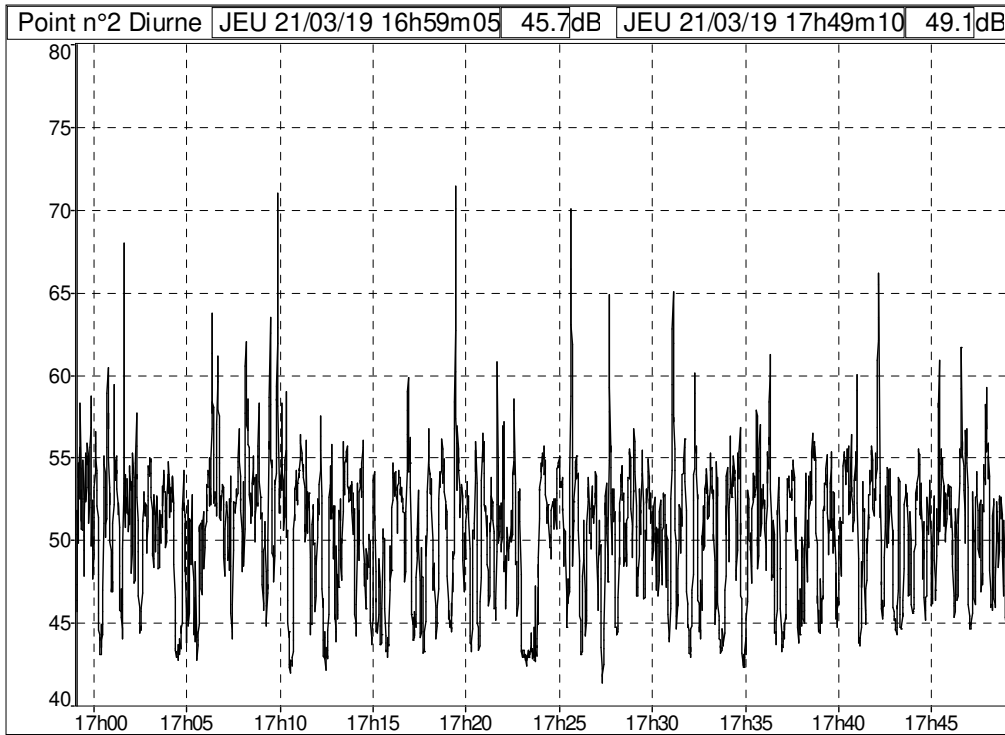
Point 1 Diurne



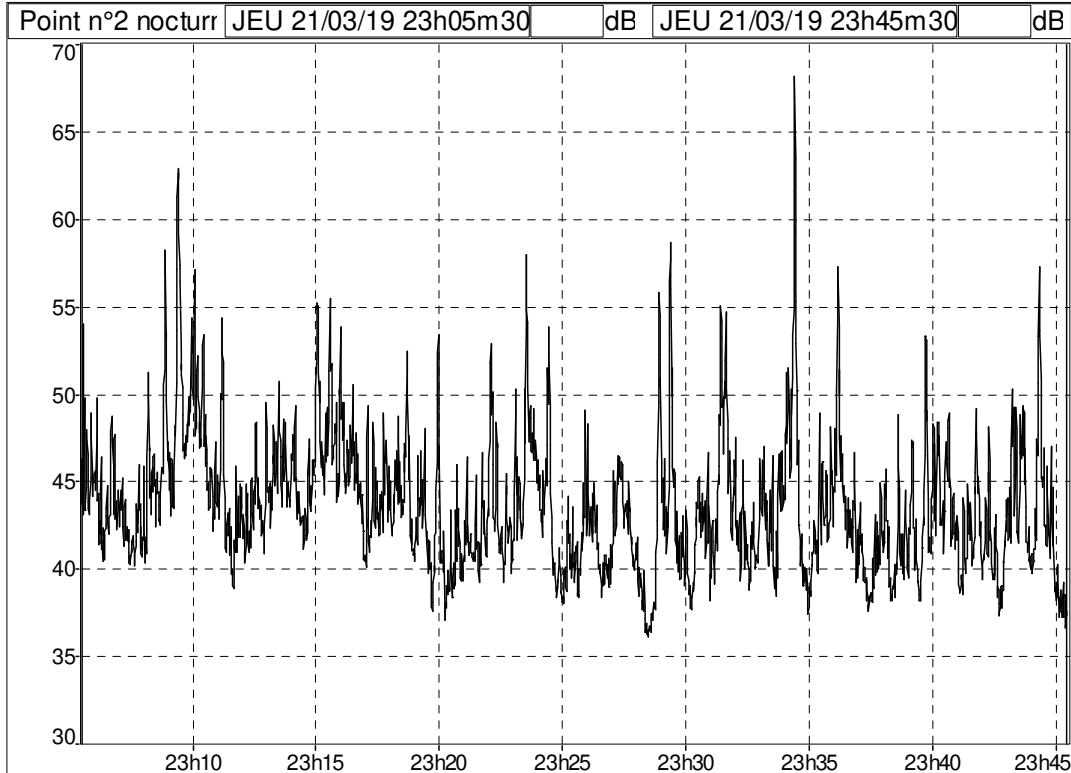
Point 1 Nocturne



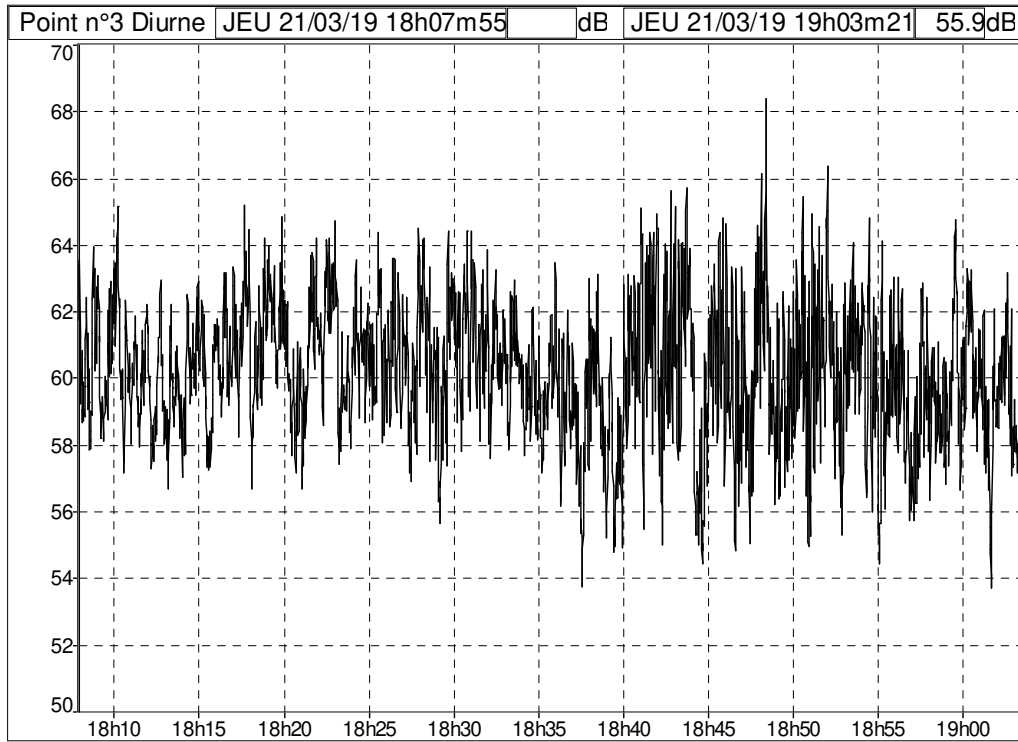
Point 2 Diurne



Point 2 Nocturne



Point 3 Diurne



Point 3 Nocturne

